

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16
 Présents : 12
 Pouvoirs : 2
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

16 février 2024

Numéro :

D20240222_67

Objet :

Attribution de subvention à l'Association sportive du Collège Eugène Dubois à Châtillon-sur-Chalaronne

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. FLEURY

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Dans le cadre de sa participation au championnat de France de duathlon-bike and run, l'association sportive du collège Eugène Dubois a déposé un dossier de demande de subvention à la CCD pour un montant de 1000 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De statuer sur cette demande,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder** la subvention d'un montant de 1000 € à l'association sportive du Collège Eugène Dubois,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 22 février 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

